

REUNION SUR LE DIALOGUE SOCIAL A BRUXELLES : La voix du Snetaa se fait entendre !

Le SNETAA était présent les 04 et 05 juin derniers à Bruxelles lors de la conférence organisée conjointement par le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Education) et la Commission Européenne pour la mise en place d'un « comité de dialogue social européen pour l'éducation ». L'enjeu majeur de cette conférence était de parvenir à organiser les employeurs au niveau européen, la chose n'étant pas aisée vu la diversité des systèmes éducatifs en vigueur dans les 27 Etats Membres de l'Union Européenne. Certains employeurs se situent au niveau de la commune (ex du Royaume Uni), d'autres au niveau des régions (ex des Länder allemands) ou au niveau national (ex de la France).

Chaque état de l'Union Européenne était représenté.

L'enjeu est d'importance : Le Comité sera composé de 54 membres, deux par pays représentant chacun des partenaires sociaux. (Un pour les employeurs + 1 un pour les syndicats)

Le SNETAA, qui avait participé à la conférence régionale rassemblant les pays francophones en mars, a de nouveau soulevé les questions incontournables de la représentativité et du rôle syndical au sein d'un tel comité. Ces questions qui, si elles n'avaient pas été véritablement entendues au mois de mars, ont trouvé résonance lors de cette dernière conférence. En effet, le SNETAA et la FNEC FP FO ont fait une déclaration commune. Nous avons rappelé que « *le mouvement syndical ne doit pas apparaître comme subsidiaire des institutions européennes, mais affirmer son indépendance et son attachement à la négociation collective, libre et autonome* ». Refus de la co-législation et de la représentation syndicale unique (le représentant des syndicats français représentant l'ensemble des syndicats français de l'éducation), ces thèmes ont su trouver écho parmi d'autres organisations européennes présentes. Le CSEE, par la voix de son Secrétaire Général, Martin Romer, a alors proposé de rendre cette représentation unique « flexible » : le représentant syndical présent lors des négociations pourrait être le représentant majoritaire sur le secteur abordé (ex : lors de négociations sur l'enseignement professionnel, le syndicat majoritaire sur ce secteur en France, à savoir le SNETAA, pourrait être le représentant européen dans ce comité). Si cette nouvelle position semble une avancée, il n'en demeure pas moins que nous restons extrêmement vigilants. Les tentations d'hégémonie syndicale, « du syndicat unique » est grande. Nous ne devons pas relâcher notre attention sur ce point.

Les employeurs, quant à eux, ont pu échanger sur un mode d'organisation européen. Ces questions doivent se résoudre dans les trois mois à venir car la création du « comité de dialogue social de l'éducation » est prévue pour 2008. Le CSEE est pressant, la participation financière de la Commission Européenne en dépend. A cet égard, nous pouvons nous interroger de l'indépendance syndicale : est-elle, elle, encore d'importance ?

Une série de trois réunions par secteurs auront lieu dès l'automne prochain : une première pour le secteur allant du préscolaire jusqu'au secondaire, une seconde pour l'enseignement supérieur, et une dernière sur l'enseignement professionnel. Le SNETAA, bien sûr, y défendra non seulement l'enseignement professionnel public, les jeunes mais aussi les personnels.

Fidèle à ses valeurs d'indépendance, le Snetaa continuera son combat pour défendre ses mandants, aujourd'hui nécessairement au plan européen pour renforcer partout son influence, au niveau national, dans les académies, dans les Inspections Académiques, dans les établissements. Nous subissons les directives européennes tous les jours dans nos classes et nos établissements (interdiction d'utilisation des machines dites dangereuses en Segpa, ECVET dans les IUFM, réforme de l'apprentissage des langues, harmonisation des diplômes, développement de l'apprentissage, etc.), nous nous devons d'être présent aussi à ce niveau. C'est comme ça que le Snetaa-eiL sera encore plus fort et assurera la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents.